

LA FORMATION

ORGANISATION ET CONTENU

À la suite de l'examen probatoire et de la Formation Générale Commune. La formation s'articule autour de 5 unités de formation (UF), de deux périodes d'observation (milieu non enneigé, puis en milieu enneigé, tropical ou équatorial) ainsi que d'un stage en situation professionnelle avec prérogatives limitées et progressives. L'ensemble de la formation se déroule sur 5 ans à partir de l'obtention de l'examen probatoire. UF 1 : fondamentaux techniques et pédagogiques ; UF 2 : milieu montagnard et progression pédagogique ; UF 3 : milieu montagnard enneigé ou milieu montagnard tropical et équatorial ; UF 4 : adaptation à l'effort, perfectionnement technique et entraînement ; UF 5 : environnement professionnel et encadrement de tout type de public, dont les publics scolaires et les publics en situation de handicap.

DURÉE

La durée moyenne pour réaliser le cursus est de 4 années au total. Elle dépend de la disponibilité de chacun. La formation comprend 9 semaines de formations divisées en plusieurs UF.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Information sur :

www.cnsnmm.sports.gouv.fr rubrique «DE AMM»

FORMATION CONTINUE

Les AMM sont soumis à une obligation de recyclage tous les 6 ans.

Retrouvez toutes les informations et dates de recyclages sur notre site rubrique «recyclage»



TARIF

Pour 2024, le coût total de la formation, y compris le cycle préparatoire, s'élève à 4347.00 €.

Le coût par UF est actualisé chaque année au 1er janvier. Le détail est consultable sur le site internet <https://cnsnmm.sports.gouv.fr/>

FINANCEMENT

Le CNSNMM est éligible au financement des OPCA. Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés en fonction de la situation des stagiaires. Pour plus d'information, se rendre sur le site internet du CNSNMM. <https://cnsnmm.sports.gouv.fr/formations/financements>

S'agissant d'une formation en alternance, les stages en situation effectués dans les centres de formation agréés sont sujets à rémunération, ce qui permet d'amortir une part du coût pédagogique.

CONTACT

Site internet :

www.cnsnmm.sports.gouv.fr

Mail :

formation@ensm.sports.gouv.fr

CNSNMM

1848 route des Pessettes

39220 Prémanon

DIPLÔME D'ÉTAT ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE

CERTIFIÉ PAR LE



RNCP 38572

DATE D'ENREG. : 22/01/2024 AU 8/01/2029



L'accompagnateur en moyenne montagne (sigle officiel AMM, sigle courant et syndical AeM) est, en France, un professionnel diplômé d'État qui conduit, contre rémunération, une ou plusieurs personnes en montagne.

À la différence du guide de haute montagne, l'accompagnateur en montagne évolue sans recourir aux techniques et aux outils propres à l'alpinisme. Son domaine d'intervention est la découverte de la montagne avec différents supports de progression. L'accompagnateur en montagne est un naturaliste généraliste et fait avant tout découvrir les milieux montagnards naturels, patrimoniaux et humains.

Il présente aux randonneurs les richesses du milieu naturel traversé : mammifères, oiseaux, insectes, arbres et fleurs, plantes (médicinales ou aromatiques), minéraux et roches, aspects du paysage et du terrain. Il aborde également les aspects culturels et humains des massifs parcourus : patrimoine bâti, gastronomie, habitat, modes de vie et traditions, histoire et légendes. Il favorise les rencontres avec les populations locales.

Exerçant dans un environnement spécifique où la sécurité revêt une dimension particulière, l'accompagnateur en moyenne montagne est sujet à une formation de mise à niveau de son diplôme tous les 6 ans.

VERSION 2024



DESRIPTIF DE LA FORMATION

Le diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne, relève de la filière de diplômes d'Etat spécifiques aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne.

Il atteste, pour tout public, des compétences de son titulaire pour encadrer, conduire, animer, enseigner, entraîner en sécurité des personnes ou des groupes en moyenne montagne, à l'exclusion des zones glaciaires et des zones de rochers, canyons, terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme.

Le diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne atteste également :

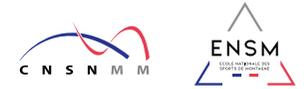
- Des compétences pour animer et enseigner les connaissances et compétences propres à la pratique de l'activité et au milieu ;
- Des compétences pour conduire des randonnées en sécurité pour tout type de public en situation isolée ;
- Des compétences spécifiques à l'option choisie :

- Pour l'unité de formation optionnelle « concevoir, conduire en sécurité et évaluer une randonnée en milieu montagnard enneigé pour tout public », des compétences pour exercer sur des reliefs vallonnés excluant tout accident de terrain important. La pratique de toutes les disciplines du ski et activités dérivées est exclue à l'exception de la raquette à neige ;
- Pour l'unité de formation optionnelle « concevoir, conduire en sécurité et évaluer une randonnée en milieu montagnard tropical et équatorial en période de fortes précipitations, pour tout public », des compétences pour exercer dans des régions à climat tropical et équatorial sur des terrains escarpés et détremés en périodes, fixées par l'autorité publique compétente, de fortes précipitations.

Le cursus de formation complet comprend l'unité de formation commune à l'ensemble des diplômes la filière montagne (FGCMEEESM, 35h), 5 unités de formation spécifiques (365h) ainsi que deux périodes d'observation et une période de stage en situation professionnelle.



CURSUS DE FORMATION



Diplôme d'Etat Accompagnateurs en Moyenne Montagne

TEST PROBATOIRE
d'entrée en formation



- QCM
- Parcours en montagne

FORMATION GENERALE COMMUNE
35h

UF1 : Animation de sorties à la
journée
140h

Observations d'un
professionnel en
milieu non enneigé
5 jours

Examen : Validation des EPMSP
Exigences préalables à la mise en situation professionnelle

UF2 optionnelle :
Milieu enneigé
70h

OU

UF2 optionnelle :
Milieu tropical
et équatorial 70h

UF3 : Adaptations
à l'effort
35h

UF4 :
Projet d'action.
35h

Observations
en milieu
optionnel
10 jours

Stage
pédagogique
en situation
20 jours

UF5 : Secours et itinérances en situations isolées. 70h

Obtention du diplôme après délibération d'un jury plénier